

# Jumelage Bulgarie

## Sécurité ferroviaire & interopérabilité 2005-2007

La France a remporté le jumelage avec la Bulgarie destiné à renforcer la capacité administrative de l'agence exécutive gérant les infrastructures ferroviaires.

Ce projet a pour but de faciliter la mise en conformité avec les normes européennes et la mise en œuvre de la législation européenne, en particulier dans les domaines de la sécurité ferroviaire et de l'interopérabilité.

Les actions conduites doivent permettre le développement du réseau de transport ferroviaire trans-européen sur le territoire bulgare ; ainsi qu'une meilleure intégration dans le système européen des chemins de fer.

Les actions programmées sont réparties en deux composantes :

- l'évaluation et planification des améliorations à apporter (3 activités) ;
- l'harmonisation légale et technique (6 activités).

Ce projet, d'un budget de 900 000 €, a démarré en juillet 2005 et s'est achevé en mai 2007.

Pendant 2 ans, une quarantaine d'experts français ont effectué plus de 100 missions en Bulgarie, et des voyages d'études ont permis de former en France et en Grande-Bretagne les experts bulgares.

Patrick Louckevitch, conseiller résident jumelage, assure de Sofia la mise en place et la coordination des différentes activités et Benoit Chevalier, chef de projet, garantit le bon déroulement du jumelage et la collaboration entre tous les partenaires.

La gestion administrative et financière du projet a été confiée à l'Isted en tant qu'organisme mandaté par la Commission européenne.